

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DES MASTER-CLASSES AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n° CT 2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'Etablissement public territorial souhaite organiser des master-classes ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces master-classes ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La création d'une vacation de 19 services pour l'intervention d'un scénographe lors des master-classes organisées au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil du 1^{er} au 25/03/20, conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val de Marne ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/02/20
Accusé réception le	27/02/20
Numéro de l'acte	DC2020/152
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200130-lmc116544-AU-1-1

- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 27 février 2020.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/02/20
Accusé réception le	27/02/20
Numéro de l'acte	DC2020/152
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116544-AU-1-1